ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 3729

Texte de la question

M. Pierre Brana attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats aux divers concours de l'enseignement (CAPES, agrégation, etc.), admis sur listes complémentaires à l'issue de la session de 1997. Nombre d'entre eux, et notamment dans l'académie de Bordeaux, n'ont toujours pas été affectés à des postes d'enseignement. Chaque année, les services du ministère établissent une liste de jeunes professeurs stagiaires ayant les compétences pour enseigner. Quelques semaines après la rentrée ces recrutements sur listes complémentaires ne sont pas pourvus. A l'heure où le Gouvernement met en place son plan d'emploi des jeunes, au moment où l'on prône une baisse des effectifs par classe, il lui demande de recruter rapidement ces jeunes qualifiés, motivés et disponibles, et notamment ceux de l'académie de Bordeaux, où les besoins se font sentir.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : M. Pierre Brana
Circonscription : Gironde (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3729
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie
Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3136
Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4645